

**Séance du Conseil de Ville
du 30 avril 2012 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 13 / 2012**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 12 du 26 mars 2012
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Saida Cerf-El Ammarty
 - Mme Maria Jesusa Gonzalez Antelo
6. Crédit-cadre 2012-2016 de Fr. 1'500'000.- pour l'entretien et la réfection des routes
7. Crédit-cadre 2012-2016 de Fr. 1'050'000.- pour l'entretien des bâtiments communaux
8. Crédit-cadre 2012-2016 de Fr. 1'000'000.- pour le renouvellement de canalisations d'eaux usées
9. Crédit de Fr. 560'000.- pour le réaménagement d'infrastructures au Gros-Seuc et au Châtelet et pour les interventions nécessaires suite à la reprise par les écoles primaire et infantine des locaux libérés par le Collège
10. Développement de l'interpellation 3.01/12 - "Fusions de communes : le temps des questions", PS, M. Marc Ribeaud
11. Développement du postulat 4.04/12 - "Promouvoir la rénovation de l'habitat en ville de Delémont", PS, Mme Murielle Macchi
12. Développement du postulat 4.05/12 - "Réduire la consommation d'eau des fontaines publiques", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
13. Développement du postulat 4.06/12 - "Retour et recours aux sources pour Delémont ?", UDC, M. Dominique Baettig
14. Développement de la motion interpartis 5.02/12 - "Pour une proposition consolidée de révision du règlement du FRED : institution d'une commission spéciale et consultation des partenaires", PS, M. Jude Schindelholz
15. Développement de la motion 5.03/12 - "Un frein à l'endettement... et une volonté pour le serrer", UDC, M. Dominique Baettig
16. Réponse à la motion 5.18/11 - "Parcage en ville de Delémont : que chacun y trouve son compte", PS, M. Grégoire Monin
17. Réponse à la motion interne 5.19/11 - "Pas d'approximation, de généralisation dans le décompte des voix", UDC, M. Dominique Baettig
18. Réponse à la question écrite 2.01/12 - "Un trop long feuilleton", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
19. Réponse à la question écrite 2.02/12 - "Le sentiment subjectif d'insécurité a-t-il diminué à la Gare depuis l'ouverture d'un poste de gendarmerie ?", UDC, M. Dominique Baettig
20. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Sébastien Lapaire, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il donne lecture d'une lettre de remerciements de l'association ConexaoBrasil.ch pour la représentation des Exécutif et Législatif communaux à son assemblée constitutive du 4 mars 2012. De plus, il rappelle la visite de l'entreprise Wenger SA prévue le 25 juin, pour laquelle une ultime inscription est encore possible, et salue M. Claude Chèvre, suppléant du groupe PDC-JDC, qui siège pour la première fois.

M. Lapaire soumet deux modifications de l'ordre du jour, d'une part du Conseil communal qui souhaite le report au 25 juin du point 10 relatif au développement de l'interpellation 3.01/12 - "Fusions de communes : le temps des questions", PS, M. Marc Ribeaud. En effet, à cette date, il pourra informer de manière

complète sur ce projet. D'autre part, le groupe PDC-JDC souhaite le report au 4 juin du point 14 relatif au développement de la motion interpartis 5.02/12 - "Pour une proposition consolidée de révision du règlement du FRED : institution d'une commission spéciale et consultation des partenaires", PS, M. Jude Schindelholz, en raison de la séance d'information prévue par le Comité du FRED le 24 mai.

DECISION : le report du point 10 - Développement de l'interpellation 3.01/12 - "Fusions de communes : le temps des questions", PS, M. Marc Ribeaud, à la séance du 25 juin 2012 est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION : le report du point 14 - Développement de la motion interpartis 5.02/12 - "Pour une proposition consolidée de révision du règlement du FRED : institution d'une commission spéciale et consultation des partenaires", PS, M. Jude Schindelholz, à la séance du 4 juin 2012 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. APPEL

41 membres sont présents.

M. Sébastien **Lapaire**, président, Mme Anne **Froidevaux**, 1^{ère} vice-présidente, M. Pierre **Chételat**, 2^{ème} vice-président, MM. Michel **Frossard** et Matthieu **Comte**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Luc **Bron**, Francine **Chollet**, Yeter **Dincarslan**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Isa **Kuci**, Murielle **Macchi**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. André Ackermann est remplacé par M. Claude **Chèvre**

Mme Jeanne Beuret est remplacée par Mme Lolita **Gelso**

M. Jacques Marchand est remplacé par Mme Rébecca **Lena**

M. Julien Crevoisier est remplacé par M. Stève **Farine**

M. Charles-André Schäublin est remplacé par M. Christophe **Günter**

Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Blaise **Christe**

M. Julien Spinelli est remplacé par M. Renaud **Ludwig**

M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Pierre-Alain **Fleury**

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Olivier **Caillet**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 12 DU 26 MARS 2012

Le procès-verbal no 12 du 26 mars 2012 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Marc Ribeaud, PS, demande au Conseil communal, vu les restructurations menées ou envisagées par CFF Cargo, s'il a obtenu une garantie dans le cadre de la construction du nouveau quai de chargement à la Ballastière, dont la Ville assumera une part des coûts s'élevant à Fr. 500'000.-.

Mme Françoise Collarin souligne que les quais de chargement sont peu nombreux dans le canton et qu'une telle infrastructure devra être maintenue afin de limiter le transport de certains matériaux par la route. Le Conseil communal a obtenu une telle garantie de la part des CFF par la signature d'une convention ad hoc. Cette question sera transmise par le Service UETP.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Philippe Rottet, UDC, revenant sur le rachat d'une entreprise delémontaine par un grand groupe biennois, invite le Conseil communal à s'entretenir avec lui, en compagnie des autorités cantonales, dans le but d'obtenir un partage d'impôts, les accords intercantonaux ne permettant d'en percevoir qu'une infime part, selon lui. Par ailleurs, M. Rottet souligne que ce groupe entend développer le site delémontain et d'autres dans le Jura.

M. Pierre Kohler, maire, indique que l'entreprise Simon & Membrez SA est devenue une succursale du groupe Swatch mais que son siège demeure à Delémont. A son sens, aucune perte d'impôts n'est à craindre. Il relève que plusieurs entreprises internationales sont installées sur le territoire communal, avec un siège européen à Delémont. Des discussions sont d'ailleurs en cours pour l'implantation d'autres entreprises dans la capitale. Dans le secteur de l'horlogerie en particulier, de plus en plus d'entreprises familiales sont rachetées par des groupes nationaux ou internationaux, ce qui modifie le lieu des décisions, mais qui n'est pas le cas dans la reprise de l'entreprise Simon & Membrez SA.

M. Philippe Rottet est partiellement satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, relève les stationnements de véhicules devant les bâtiments historiques, à des endroits inappropriés, sur des places réservées aux personnes handicapées, en Vieille Ville ou à la gare. Elle s'interroge sur le non-paiement des zones de parcages, la circulation non contrôlée en Vieille Ville après 21 h, la limite de vitesse de 30 km/h dans ce secteur et la diminution d'amendes d'ordre de 47.5 % depuis 2007. Elle regrette que la Ville n'applique pas ses règlements en la matière, les habitants qui paient une autorisation de parcage étant pénalisés face aux automobilistes ne payant pas leur stationnement. Elle demande au Conseil communal s'il entend réagir face à ce problème.

M. Pierre Kohler, maire, indique qu'aucune instruction particulière n'a été donnée à la Police locale visant à restreindre les amendes, tout en soulignant le rôle premier de cette dernière d'assurer la sécurité et la sûreté des citoyens. En ce qui concerne ses tâches, la Police assume de nouveaux travaux liés aux poursuites et faillites et fait face à une recrudescence des vols, entre autres. S'agissant de la Ville, M. Kohler indique que divers travaux s'y sont déroulés, notamment l'aménagement du SAS, d'où le parcage des véhicules d'artisans dans la Cour du Château. Aussi, le Conseil communal soumettra prochainement à l'approbation du Conseil de Ville la création d'un poste supplémentaire d'agent de police. De plus, une seconde annonce pour la mise au concours d'un poste non repourvu sera publiée prochainement, la première n'ayant fait l'objet d'aucune postulation.

Mme Marie-Claire Grimm est partiellement satisfaite.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, demande confirmation que le projet d'usine de Green Bio Energy, qui n'a pas obtenu de permis de construire, est définitivement abandonné et si d'autres projets existent pour ce site. Il souhaite également savoir pourquoi le terrain ne figure pas sur la liste des terrains constructibles.

M. Pierre Kohler, maire, confirme l'abandon de ce projet, la société ayant d'ailleurs fait faillite. Le terrain appartient à AlcoSuisse, dont la privatisation fait l'objet de discussions aux Chambres fédérales. Il indique que le Conseil communal a soumis une offre d'achat pour ce terrain, que la Ville pourrait proposer pour l'implantation d'entreprises, à certaines conditions. La position d'AlcoSuisse est attendue au sujet de cet achat qui ferait l'objet d'un crédit soumis à l'approbation du Corps électoral.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, souligne que l'accès au parking du Gros-Pré-Monsieur se fait par la route de Porrentruy, dont l'immeuble situé au no 18, propriété communale, a été mis en vente. Il craint que ce terrain, sans cet accès, perde son attractivité, vu le rôle qu'il pourrait jouer dans l'aménagement du quartier. Il s'interroge donc sur les raisons de la mise en vente de ce bâtiment dont la conservation en main publique serait judicieuse, selon lui.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle le souhait de la Ville de vendre les immeubles qui ne sont pas directement liés à son activité. Le bâtiment en question accueille les vélos volés et des équipements des Travaux publics, qui seront déplacés à l'arsenal situé à la rue de la Jeunesse. Diverses offres sont parvenues au Conseil communal pour cette vente dont l'autorisation sera soumise au Législatif.

M. Emmanuel Martinoli est satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, rapporte que l'évacuation du Collège en mars dernier due à un risque d'explosion a révélé des problèmes d'organisation et un manque d'entraînement. Il demande au Conseil communal s'il prévoit d'introduire des exercices périodiques d'évacuation, en collaboration avec les pompiers et les directeurs d'écoles et de crèches, de revoir le plan d'évacuation pour chaque site et de former des responsables.

M. Pierre Kohler, maire, indique que les écoles primaires, enfantines et les crèches ont été entraînées à ce genre d'exercice. En ce qui concerne l'école secondaire delémontaine, elle relève de la responsabilité de la Communauté du Collège et non de la Commune. Toutefois, M. Kohler informe que les pompiers sont à la disposition des responsables pour l'organisation d'exercices d'évacuation.

M. Olivier Montavon est satisfait.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, demande au Conseil communal s'il entend acheter une bande de terrain sur la propriété en vente longeant le faubourg des Capucins, afin d'améliorer la fluidité du trafic et la sécurité au carrefour donnant accès à la route de Domont.

M. Pierre Kohler, maire, indique qu'une vérification doit encore être effectuée s'agissant du terrain situé au sud de l'immeuble, qui pourrait être non constructible. Par ailleurs, le mur longeant le faubourg des Capucins a été déplacé il y a quelques années afin d'élargir la route qui, dans sa conception actuelle, ralentit naturellement le trafic. La Ville étudiera l'éventuel achat d'une partie de ce lieu pour la construction d'un trottoir ou l'amélioration du carrefour au sud.

M. Didier Schaller est satisfait.

M. Christophe Günter, PLR, indique avoir été accosté par deux citoyennes, se prétendant mandatées pour surveiller la place de compostage des Prés-Roses, alors qu'il y déposait des déchets verts, ces dernières lui indiquant que le volume déchargé dépassait la quantité autorisée d'un mètre cube. M. Günter informe n'avoir trouvé aucune trace de cette restriction dans la réglementation communale. Il souhaite donc connaître les dispositions régissant le dépôt de déchets verts, estimant que, si elles existent, elles sont en contradiction avec le règlement concernant l'élimination des ordures ménagères et autres déchets, qui stipule que la Ville soutient le compostage. En dernier lieu, il souhaite savoir qui a mandaté ces deux dames et dans quel but.

Mme Françoise Collarin indique que le volume de déchets verts à déposer sur la place de compostage n'est pas limité. Par ailleurs, à sa connaissance, la Ville n'a pas attribué de mandat pour la surveillance de ce lieu.

M. Christophe Günter est partiellement satisfait.

Mme Francine Chollet, PS, suggère de convier le personnel communal et les retraités à la séance d'information organisée par le Comité du FRED le 24 mai et destinée aux membres du Conseil de Ville.

M. Pierre Kohler rappelle que le Comité du FRED, composé paritamment de représentants des employeurs et des employés, organise annuellement une assemblée pour ses affiliés, durant laquelle des décisions sont prises selon les règlements et compétences de chacun.

Mme Francine Chollet n'est pas satisfaite.

M. Dominique Baettig, UDC, indique que Delémont est la seule ville au monde où les voies de circulation des transports publics ne peuvent pas être empruntées par les taxis, ce qui les fâche, se sentant pénalisés lors d'embouteillage à la gare notamment. Selon eux, la Ville a fixé cette interdiction afin de ne pas donner un mauvais exemple aux automobilistes. M. Baettig s'interroge sur cette décision et son impact sur certaines courses urgentes et il demande si une réflexion a été menée afin d'améliorer les conditions de travail des chauffeurs de taxis.

M. Pierre Kohler, maire, informe que seules quelques voies de circulation en sens unique peuvent être empruntées en double sens par les transports publics, notamment aux entrées de la Vieille Ville ou à la place de la Gare. Il étudiera avec la Police locale la possibilité d'octroyer les mêmes droits aux taxis.

M. Dominique Baettig est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, informe que le site internet de la ville n'offre pas la possibilité d'imprimer un plan de Delémont en format A4. D'autres plans, présentant les chemins piétonniers, pourraient aussi y être enregistrés. D'autre part, il suggère la création d'une commission chargée d'animer diverses pages de ce site.

M. Damien Chappuis indique que la société Artionet, qui a créé le site, a été mandatée pour développer plusieurs plans de la ville, présentant notamment les curiosités naturelles et historiques ainsi que la vie culturelle ou sportive. M. Chappuis rappelle que des demandes d'améliorations émanent en permanence des services communaux. Toutefois, il n'envisage pas la création d'une commission spéciale vu que les souhaits d'amélioration des citoyens ou des services sont pris en compte.

M. Pierre Chételat est satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Saida CERF-EL AMMARTY
- Mme Maria Jesusa GONZALEZ ANTELO

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **CRÉDIT-CADRE 2012-2016 DE FR. 1'500'000.- POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉFECTION DES ROUTES**

Mme Françoise Collarin rappelle que les crédits-cadres sont soumis depuis longtemps à l'approbation du Conseil de Ville et qu'ils permettent de réagir rapidement lorsqu'un chantier s'impose et de coordonner les actions avec les autres services. Les crédits-cadres antérieurs ont été dépensés, à l'exception de la réserve concernant la route de Domont dont les travaux sont prévus en 2013. Par ailleurs, la motion 5.05/09 - "Parc immobilier et routier, une vue d'ensemble s'il vous plaît" a donné lieu à une analyse globale des routes communales. A ce sujet, Mme Collarin indique que les recommandations de l'Union des villes suisses n'ont jamais pu être suivies par la Ville pour le maintien en état des routes. En outre, elle met en exergue les crédits spéciaux dont font l'objet les travaux dépassant de Fr. 100'000.-, les crédits-cadres étant utilisés pour des dépenses inférieures.

Mme Rébecca Lena, PS, relevant la dégradation des routes communales, estime que ce crédit-cadre s'impose, avant que les travaux ne soient trop coûteux. Etant d'avis que la réparation de nids de poule encourage la mobilité douce, elle demande, d'une part, d'accorder une attention particulière aux abaissements de trottoirs devant les passages pour piétons, afin de faciliter la mobilité des personnes handicapées, notamment. D'autre part, elle invite le Conseil communal, avant la construction de nouvelles routes et quartiers, d'en planifier les coûts d'entretien, qui influencent le budget et le crédit-cadre. Par ailleurs, Mme Lena souligne que ces frais ne sont pas couverts par les taxes sur les carburants qui, du reste, sont insuffisantes pour prendre en charge les coûts engendrés par la circulation routière.

M. Christophe Günter, PLR, s'exprimant en son nom, s'étonne que ces coûts, qui doivent être planifiés, ne soient pas intégrés au budget annuel. A son sens, les besoins financiers annuels de la Commune sont tronqués. Pour cette raison, il refusera ce crédit-cadre.

Mme Françoise Collarin prend en compte la proposition de Mme Lena s'agissant des abaissements de trottoirs. Quant aux prévisions budgétaires liées à l'entretien de nouvelles routes, Mme Collarin met en exergue l'état des finances communales qui ne le permettent pas. A ce sujet, elle précise que le budget communal permet l'entretien général des routes alors que le crédit-cadre est utilisé pour des travaux spécifiques, comme l'ouverture d'une route pour la pose de canalisations ou de conduites, qui n'est pas programmée et pour laquelle l'action du Service UETP doit être rapide. Ainsi, le crédit-cadre offre une certaine souplesse.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

M. Stève Farine, PLR, favorable à ce crédit-cadre même s'il augmente la dette, rappelle que les derniers ont été adoptés en début de législature et que le montant du présent objet a augmenté de Fr. 100'000.- par

année. Malgré les normes de l'Union des villes suisses, qui préconisent pour Delémont Fr. 1'000'000.- annuellement pour la réfection des routes, le Conseil communal a toujours limité les dépenses à Fr. 200'000.-. Il s'interroge donc sur cette hausse de 50 %.

Mme Françoise Collarin indique que le précédent crédit-cadre est épuisé et que, pour des questions de sécurité, il doit être renouvelé. Quant à la hausse du montant, elle est due au rattrapage de travaux non réalisés lors des législatures antérieures et aux kilomètres de routes toujours croissants, auquel le crédit-cadre doit s'adapter.

DECISION : le crédit-cadre 2012-2016 de Fr. 1'500'000.- pour l'entretien et la réfection des routes est accepté à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

7. **CRÉDIT-CADRE 2012-2016 DE FR. 1'050'000.- POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Mme Françoise Collarin relève que, pour l'entretien des bâtiments communaux comme pour les routes, des rubriques figurent au budget et des travaux spécifiques doivent être garantis sur certains bâtiments. En début de législature, des priorités sont fixées quant aux rénovations à réaliser. Cette planification peut changer en fonction d'urgences, ce que permet le crédit-cadre. En outre, les interventions liées aux économies d'énergie ne sont pas intégrées dans ce message, la collaboratrice communale chargée de la politique énergétique menant une analyse à propos des bâtiments, qui fera l'objet d'un crédit séparé.

M. Christophe Günter, PLR, s'exprimant toujours personnellement, relève la nécessité d'entretenir les bâtiments. En ce sens, il estime que les travaux d'entretien doivent être planifiés dans le budget, ce qui pourrait démontrer la viabilité d'un immeuble. De ce fait, il refusera ce crédit-cadre.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, regrette qu'aucune priorité ne soit précisée dans la liste des travaux prévus et déplore l'absence d'un fil conducteur. A son sens, l'assainissement énergétique des immeubles devrait être la principale tâche de la liste, l'isolation des bâtiments étant une nécessité en prévision de la sortie du nucléaire et de la réalisation du programme énergétique cantonal 2035. Ainsi, l'analyse des bâtiments devrait être le premier pas, selon M. Martinoli. Demandant si la mandataire du suivi de la politique énergétique a été consultée, il soutient la proposition de M. Günter demandant l'intégration des coûts dans le budget. Malgré ses réticences, le groupe CS•POP•Verts acceptera le crédit-cadre.

M. Grégoire Monin, PS, soutient cet objet, estimant la forme du crédit-cadre appropriée vu qu'elle offre plus de souplesse pour planifier et réaliser des travaux ou répondre aux imprévus ou opportunités. Acceptant également le crédit-cadre du point 8, M. Monin souhaite toutefois une séparation des comptes des bâtiments du patrimoine financier et ceux du patrimoine administratif, dans un but de transparence. De plus, il se réjouit du prochain crédit lié aux interventions offrant des économies d'énergie.

M. Stève Farine, PLR, soutient ce crédit-cadre, rappelant les différentes demandes de son groupe quant à la création d'un fonds pour le maintien de la valeur à neuf des bâtiments communaux. Il regrette toutefois l'ouverture d'un crédit-cadre plutôt que l'utilisation du budget de fonctionnement car il alourdit la dette.

Mme Françoise Collarin répète que le budget ne peut pas prévoir des coûts d'entretien qui sont parfois imprévisibles, d'autant que les priorités des travaux du crédit sont décidées d'année en année. La forme du crédit-cadre lui semble la mieux adaptée car elle autorise une dépense au moment voulu. Mme Collarin admet que les travaux prévus sont nombreux mais qu'ils concernent des bâtiments à entretenir de manière plus soutenue. Par ailleurs, une planification existe depuis quelque temps et le crédit-cadre est utilisé pour des réalisations de plus grandes importances, parallèlement au budget. Mme Collarin précise que des réflexions approfondies ont déterminé les travaux à réaliser. Le crédit-cadre lié aux économies énergétiques sera présenté début 2013, cet aspect étant la préoccupation de tous les départements techniques. A ce sujet, Mme Collarin indique que les économies réalisées ne sont pas négligeables, notamment pour l'école des Traversins, ce que démontreront les comptes 2011. En dernier lieu, Mme Collarin informe que l'entretien des bâtiments communaux a pris du retard, raison pour laquelle elle invite le Conseil de Ville à accepter ce crédit-cadre.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

M. Dominique Baettig, UDC, estime que la Ville perd le contrôle des finances et qu'elle improvise en permanence. Il s'interroge sur la façon dont un professionnel peut, dans ce cadre, définir des priorités. A son sens, Delémont est une ville qui vit à crédit et dont la politique des priorités n'est pas claire. Il regrette la vision d'aujourd'hui en matière de dépenses et s'inquiète de la crainte que suscite toute opposition à un crédit, notamment celle du PLR. A son sens, un débat de fond s'agissant des dépenses à prévoir s'avère nécessaire.

M. Pierre Chételat, PLR, rappelle les positions divergentes des membres du PLR au sujet des crédits-cadres, qui permettent l'utilisation d'un fonds sur plusieurs années et qui responsabilisent les fonctionnaires. D'autre part, renoncer à des entretiens provoque la dégradation des bâtiments dont la réparation engendrerait des coûts encore plus importants. Toutefois, M. Chételat indique que, dans le futur, son groupe proposera d'intégrer de telles dépenses dans le budget en lieu et place d'un crédit-cadre.

M. Christophe Günter, PLR, ne comprend pas que l'entretien de bâtiments nécessite un crédit, de telles situations ne se produisant jamais lorsqu'un citoyen acquiert un immeuble, par exemple.

Mme Françoise Collarin met en exergue l'important patrimoine bâti dont la Ville est propriétaire. Il mérite d'être entretenu par des travaux déterminés par des professionnels, à qui la confiance doit être accordée. Des analyses sont en cours s'agissant de l'enveloppe des immeubles et des améliorations à apporter. De manière générale, la Ville n'a pas les moyens de procéder à toutes les rénovations qu'elle souhaite, d'autant que de nombreux immeubles sont anciens. La liste des travaux prévus représente les interventions prioritaires, déterminées avec sérieux.

DECISION : le crédit-cadre 2012-2016 de Fr. 1'050'000.- pour l'entretien des bâtiments communaux est accepté à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

8. CRÉDIT-CADRE 2012-2016 DE FR. 1'000'000.- POUR LE RENOUELEMENT DE CANALISATIONS D'EAUX USÉES

Mme Françoise Collarin indique que ce crédit suit les mêmes modalités que les deux précédents. Par ailleurs, tous les travaux dépassant une certaine limite nécessiteront un crédit supplémentaire. De plus, selon les études du Plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE), le renouvellement de canalisations évitant l'envoi d'eaux claires au SEDE engendre des travaux estimés à quelque Fr. 5'700'000.-, sur 25 ans, ce qui implique que tout remplacement de canalisations s'impose. Par ailleurs, Mme Collarin indique qu'une augmentation de la taxe pour l'assainissement des eaux usées sera présentée dans le cadre du budget 2013, étant donné que les travaux d'assainissement du réseau doivent être autofinancés.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, rappelle que la Commission des finances accepte les crédits-cadres depuis de nombreuses années et qu'une réflexion déterminant un fonctionnement ou un investissement a déjà eu lieu. En ce sens, la réfection d'une route, le changement de fenêtres ou de canalisations relèvent d'un investissement et ne peuvent pas être intégrés au budget de fonctionnement. C'est dans cette logique que les crédits-cadres sont soumis. M. Nicoulin indique que son groupe acceptera le présent crédit. A titre personnel, il aurait souhaité que l'ensemble des travaux, y compris ceux relevant du PGEE, soient inclus dans ce crédit, ce à quoi la Ville a renoncé en raison de la distinction faite entre entretien courant, renouvellement et assainissement. Toutefois, le groupe CS•POP•Verts souhaite que le crédit du PGEE précise clairement les travaux qu'il couvrira parallèlement à ceux prévus dans le présent objet.

M. Stève Farine, PLR, émet les mêmes remarques que précédemment, tout en précisant que son groupe, dans sa majorité, approuvera le crédit. Il s'interroge toutefois sur les raisons de présenter ce crédit en fin de législature et de l'augmenter de 33 % par rapport au crédit-cadre antérieur.

M. Christophe Günter, PLR, à titre personnel, refusera ce crédit-cadre, pour les mêmes motifs que ceux évoqués antérieurement.

Mme Françoise Collarin souligne l'état des canalisations qui nécessitent d'être renouvelées rapidement, afin d'entretenir le réseau au mieux. Tout renoncement à des entretiens le détériorera.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec deux voix contraires.

M. Dominique Baettig, UDC, revenant sur la question de fond, estime le jeu biaisé, étant donné que des experts proposent des prestations à la Ville, qu'elle financera par l'argent de la collectivité. Il regrette que, de manière générale, un second avis ne soit pas requis. Il déplore également que certains travaux soient faussement déterminés comme étant prioritaires. Il souhaiterait qu'une planification précise détermine les interventions et leur coût, parallèlement au prix du marché, et leur degré de priorité.

Mme Françoise Collarin met en exergue la Loi sur les marchés publics à laquelle la Ville est soumise. D'autre part, elle dispose dans son administration de professionnels, à son service, et qui n'ont pas d'intérêt à réaliser des travaux à certains prix. Ainsi, les offres reçues sont contrôlées sur la base de coûts connus au préalable (entretien d'un kilomètre de canalisations ou de goudronnage, par exemple). Par ailleurs, réaliser une deuxième étude du PGEE ne serait pas judicieux, la première ayant duré plusieurs années et le sujet étant complexe. Finalement, selon Mme Collarin, il est de la responsabilité de la Ville de renouveler les canalisations défectueuses, un volume considérable d'eau étant perdu annuellement.

DECISION : le crédit-cadre 2012-2016 de Fr. 1'000'000.- pour le renouvellement de canalisations d'eaux usées est accepté à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

9. CRÉDIT DE FR. 560'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES AU GROS-SEUC ET AU CHÂTELET ET POUR LES INTERVENTIONS NÉCESSAIRES SUITE À LA REPRISE PAR LES ÉCOLES PRIMAIRE ET ENFANTINE DES LOCAUX LIBÉRÉS PAR LE COLLÈGE

Mme Françoise Collarin présente ce crédit qui servira à adapter les classes concernées aux enfants d'école enfantine et de première année par des travaux détaillés dans le message. Ce rapatriement de classes primaires et enfantines engendrera des économies qui financeront partiellement le coût des travaux, étant donné que la location d'autres salles sera supprimée.

Mme Rébecca Lena, PS, relève les avantages de ce réaménagement, qui répond aux besoins des écoles primaire et enfantine qui disposeront de plus de locaux. Estimant que l'installation d'une place de jeux au Gros-Seuc se justifie, Mme Lena est d'avis que la planification scolaire en matière d'effectif doit être étudiée afin de définir les besoins actuels et futurs en locaux. Le groupe socialiste acceptera le crédit.

M. Christophe Günter, PLR, indique que l'agrandissement du Collège libérera des classes au Gros-Seuc, ce qui permettra le regroupement d'élèves actuellement dispersés sur d'autres sites. Reconnaisant les avantages et la nécessité de procéder à des adaptations, son groupe acceptera le crédit.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, relève les difficultés engendrées par l'accroissement du nombre d'élèves dans un même établissement. De même, il craint que ce regroupement ne soit le début de la suppression d'écoles de quartier. Ce regroupement étant toutefois inscrit dans le message relatif à l'agrandissement du Collège, son groupe l'acceptera, tout en insistant sur la nécessité de maintenir autant que possible des sites scolaires de quartier. M. Nicoulin admet la vétusté de l'école des Pelletiers, dont le déplacement au Gros-Seuc s'impose.

DECISION : le crédit de Fr. 560'000.- pour le réaménagement d'infrastructures au Gros-Seuc et au Châtelet et pour les interventions nécessaires suite à la reprise par les écoles primaire et enfantine des locaux libérés par le Collège est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

10. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/12 - "FUSIONS DE COMMUNES : LE TEMPS DES QUESTIONS", PS, M. MARC RIBEAUD

Point reporté.

11. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.04/12 - "PROMOUVOIR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT EN VILLE DE DELÉMONT", PS, MME MURIELLE MACCHI

Mme Murielle Macchi, PS, constatant l'agrandissement des secteurs d'habitat individuel dans la périphérie, demande d'étudier la pertinence de la mise en place d'un soutien financier destiné aux citoyens qui choisissent de rénover le patrimoine bâti. A son sens, les zones à bâtir ne pourront pas continuellement s'étendre, d'où la nécessité d'inciter les futurs propriétaires à opter pour la rénovation d'immeubles. A ce sujet, Mme Macchi met en exergue la réflexion approfondie que requiert ce choix, les anciens bâtiments ne correspondant pas toujours aux critères actuels s'agissant de l'aménagement ou de la capacité énergétique, notamment. Pour ces raisons, le recours à un professionnel s'impose. Par son postulat, Mme Macchi souhaite donc accorder une aide financière aux propriétaires qui optent pour une réhabilitation.

Mme Macchi invite le Conseil communal à étudier cette question, éventuellement par le Réseau vieille ville, et à définir des critères d'attribution. A titre d'exemple, elle cite la Ville de Porrentruy, qui dispose d'une rubrique budgétaire annuelle de Fr. 100'000.- pour couvrir quatre projets, avec l'aide du Canton. Ce soutien sert uniquement à l'élaboration du projet, facilite l'établissement de plans de financement et favorise l'accès à la réhabilitation à tous les citoyens, évitant ainsi que ce choix ne soit qu'à la portée d'une élite, vu les coûts importants engendrés par la planification. Mme Macchi précise qu'elle n'entend pas soutenir un entrepreneur privé dont les moyens financiers seraient suffisants et elle estime nécessaire, dans les circonstances actuelles, d'inciter à rénover plutôt qu'à créer de nouvelles zones sur les terres agricoles. Par ailleurs, elle relève les coûts élevés de l'habitat individuel pour la collectivité, notamment les extensions de réseau, et met en évidence le fait que la rénovation d'anciens immeubles joue un rôle de promotion dans la Vieille Ville ou dans d'autres quartiers construits il y a près de 40 ans.

Mme Françoise Collarin informe que le Conseil communal accepte ce postulat, en soulignant que la Ville mène déjà une étude avec le Réseau vieille ville pour valoriser certains immeubles, alléger les démarches pour leur entretien et les adapter aux critères actuels sans les défigurer. Mme Collarin confirme les coûts souvent élevés de la réhabilitation, relevant elle aussi que le grignotage sur les terres agricoles doit cesser, cette problématique étant débattue depuis plusieurs années déjà. Toutefois, Mme Collarin met en exergue la difficulté de répondre à l'aspect financier demandé par le postulat, en précisant qu'une enveloppe budgétaire ne peut être garantie.

M. Luc Bron, CS•POP•Verts, souligne le coût économique de l'expansion urbaine, comme l'entretien des infrastructures, les transports, le ramassage des déchets ou le nettoyage des rues. Favorable à la densification plutôt qu'à l'expansion, M. Bron ne soutient pas les moyens à mettre en œuvre, vu qu'ils ne s'adressent qu'à une frange de la population. Ainsi, les citoyens à faible revenu ne pourront pas en bénéficier mais ils y contribueraient par le biais de l'impôt communal. Il suggère donc de refuser ce postulat, estimant plus approprié de faire payer ceux qui génèrent les coûts en taxant l'utilisation non rationnelle du sol.

M. Pierre Chételat, PLR, estime que le grignotage sur les terrains agricoles doit être limité mais que les subventions n'y parviendront pas. A son sens, les règlements en matière de construction devraient être assouplis, entre autres en ce qui concerne l'utilisation des espaces sous la toiture et la pose de fenêtres. D'autre part, il estime nécessaire d'attendre les résultats de l'étude en cours concernant la valorisation des bâtiments en Vieille Ville. A titre personnel, il soutiendra le postulat.

M. Philippe Rottet, UDC, est d'avis qu'une subvention ne peut pas être accordée qu'aux bâtiments de la Ville mais bien à l'ensemble des immeubles anciens situés sur le territoire communal. Il s'étonne que l'Exécutif accepte ce postulat alors qu'il s'oppose à certains de ses aspects. Il invite donc Mme Macchi à retirer le critère lié aux subventions, sans quoi il refusera le postulat.

M. Jude Schindelholz, PS, rappelle que le postulat ne mentionne pas expressément la Vieille Ville, afin que le soutien puisse concerner d'autres zones de la ville. Il invite le Législatif à accepter ce postulat afin que le Conseil communal puisse mener une étude et examiner la pertinence ou non du soutien financier.

M. Philippe Rottet, UDC, citant un extrait du postulat, répète qu'il fait référence à la Vieille Ville.

Mme Murielle Macchi, PS, indique avoir précisé dans son postulat différents éléments pour l'étayer mais il concerne l'ensemble du patrimoine bâti de la ville et pas seulement la Vieille Ville. Elle réitère ses propos et demande au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un soutien financier pour la rénovation de l'habitat en ville de Delémont, afin de contrer l'abandon d'immeubles anciens, en Vieille Ville ou dans d'autres quartiers, contrairement à la pratique de Porrentruy, qui se limite à un secteur défini. Mme Macchi relève que peu de jeunes gens s'intéressent à la rénovation, vu les incertitudes, les risques qu'elle génère et les frais d'architecte. Elle précise encore qu'aucun montant ni critère d'attribution ne doit être articulé au stade actuel. Par ailleurs, Mme Macchi précise que le réseau Vieille Ville étudie également le dépeuplement des centres, par exemple dans les villages. Selon elle, les mesures incitatives fonctionnent, citant en exemple la rénovation de façades et rappelant que depuis 2008, les frais d'entretien d'un bâtiment durant les cinq années suivant son acquisition sont déductibles fiscalement. Par ailleurs, Mme Macchi précise que les mesures d'incitation s'adressent aux propriétaires car la prise de risque leur revient et elle accepte d'entrer en matière quant aux critères d'attribution.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, s'étonne du critère de subvention demandé par le postulat, qui concerne bien l'ensemble des habitations de Delémont. Rappelant que la possession d'un bien immobilier permet au propriétaire de défalquer les intérêts hypothécaires et d'obtenir une baisse d'impôts, M. Parrat n'est pas favorable au fait que les citoyens non-propriétaires subventionnent au travers de l'impôt ceux qui peuvent l'être. A son sens, d'autres moyens doivent être trouvés, notamment l'instauration d'une taxe sur les plus riches à utiliser pour les citoyens moins aisés. Il suggère donc de refuser ce postulat.

DECISION : le postulat 4.04/12 - "Promouvoir la rénovation de l'habitat en ville de Delémont", PS, Mme Murielle Macchi, est refusé par 18 voix contre 17.

12. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.05/12 - "RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU DES FONTAINES PUBLIQUES", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, indique que les fontaines consomment un grand volume d'eau potable, déversant quelque 10 litres d'eau par minute, ce qui équivaut aux besoins quotidiens de 90 personnes. Il rapporte qu'un système baptisé Ecofontaine permet de réduire leur consommation d'eau, par un dispositif utilisant la pression excédentaire du réseau d'eau, donc sans apport d'énergie extérieure. Dans ce

système, seul un dixième de l'eau est rejeté dans le réseau public. M. Montavon informe que plusieurs communes ont adopté ce dispositif dont les coûts d'installation sont évalués entre Fr. 1'000.- et Fr. 9'000.-. Ce système permet des économies considérables d'eau potable et d'énergie, la pompe étant entraînée par le réseau d'eau. De plus, la consommation d'eau potable de la fontaine garantit un flux minimal d'eau dans les conduites du réseau, évitant les eaux stagnantes et la prolifération d'algues dans le bassin. M. Montavon indique que l'eau ainsi recyclée n'est plus potable mais la fontaine peut être équipée d'une borne avec un bouton poussoir. Un panneau explicatif destiné au public serait également approprié. M. Montavon estime que cette mesure sensibiliserait la population aux économies d'eau potable et il invite le Conseil communal à étudier la possibilité d'équiper les fontaines de la ville avec ce dispositif et de chiffrer les économies d'eau, d'énergie et les coûts de l'installation.

M. Pierre Brulhart rapporte que le Conseil communal accepte ce postulat, en rappelant que des mesures de restrictions ont été prises lors de sécheresses. De plus, les fontaines delémontaines ne consomment pas d'électricité vu leur alimentation de façon gravitaire, à l'exception de la fontaine de l'Europe, qui fonctionne en circuit fermé. En dernier lieu, M. Brulhart précise que les fontaines sont alimentées par le trop-plein de la source de la Doux uniquement. En cas d'acceptation, ce postulat sera intégré dans l'étude en cours liée au Plan général d'alimentation en eau.

M. Dominique Baettig, UDC, regretterait que la Ville se prive de ses fontaines, en raison du peu d'économies que cette mesure procurerait. Il relève l'abondance actuelle de l'eau et le fonctionnement des fontaines sans recours à l'électricité. Il invite à ne pas céder à ce qu'il appelle le "politiquement écologiquement correct de pacotille" et il refusera le postulat.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, précise que le système Ecofontaine utilise les 10 % d'eau renvoyée dans la canalisation comme pompe électrique, donc sans recours à l'énergie. Répondant à M. Baettig, il lui rappelle ses interventions en matière d'écologie et regrette qu'il n'accepte pas les propositions des autres partis.

M. Pierre Brulhart répète que seule la fontaine de l'Europe pourrait générer une économie d'électricité si le système Ecofontaine était installé. Par ailleurs, ce postulat n'entend pas supprimer les fontaines.

DECISION : le postulat 4.05/12 - "Réduire la consommation d'eau des fontaines publiques", PDC-JDC, M. Olivier Montavon, est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

13. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.06/12 - "RETOUR ET RECOURS AUX SOURCES POUR DELÉMONT ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, informe que des bains thermaux, dont la source est située sur le territoire delémontain, existaient à Soyhières, sur un site présentant par ailleurs des propriétés géo-telluriques utilisées autrefois pour soigner certaines maladies. Ce lieu était, semble-t-il, connu et M. Baettig relève l'importance du thermalisme et des soins par les sources. Un potentiel de développement pourrait exister, raison pour laquelle il invite le Conseil communal à évaluer les sources, les potentiels thérapeutiques et les caractéristiques de cette eau de source qui pourrait être réutilisée, contribuant ainsi au développement attractif pour la région.

M. Pierre Kohler, maire, indique que le Conseil communal accepte ce postulat, en précisant toutefois que les utilisateurs des bains thermaux cherchent également un cadre agréable, ce à quoi la situation de la source en question ne répond pas.

M. Marc Ribeaud, PS, estime la position de l'UDC incohérente, vu que ce parti propose un frein à l'endettement parallèlement à un projet de promotion économique relevant du secteur privé. De plus, le secteur de Bellerive n'est pas attrayant, étant situé à proximité d'une ligne de chemins de fer, d'une route cantonale et d'une station d'épuration, dans une combe souvent privée de soleil. Il invite donc à refuser ce postulat.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, s'étonne également de cette demande d'étude émanant de l'UDC, qui suggère de veiller aux économies. A son avis, le projet, s'il était viable, aurait déjà été examiné par des investisseurs. Selon ses renseignements, l'activité thermale avait été stoppée en raison de la quantité d'eau insuffisante à certaines périodes et il doute que la Commune ait un intérêt à lancer ce projet, vu de plus la situation géographique de la source.

DECISION : le postulat 4.06/12 - "Retour et recours aux sources pour Delémont ?", UDC, M. Dominique Baettig, est refusé par 27 voix contre 9.

14. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.02/12 - "POUR UNE PROPOSITION CONSOLIDÉE DE RÉVISION DU RÈGLEMENT DU FRED : INSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE ET CONSULTATION DES PARTENAIRES", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

Point reporté.

15. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/12 - "UN FREIN À L'ENDETTEMENT... ET UNE VOLONTÉ POUR LE SERRER", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, estime la situation financière de la ville inquiétante, vu l'accroissement de l'endettement et l'absence de vision globale. Opposé à toute politique d'austérité, il souhaite une régression des crédits, étant d'avis que l'augmentation de la population ne suffit pas à assumer les coûts. Il regrette l'absence de limites par les politiques pour des dépenses présentées comme étant plus ou moins indispensables, selon lui, et un mécanisme de frein à l'endettement doit être fixé. M. Baettig se base sur une statistique du journal *PME Magazine* de février 2012, qui consacre un chapitre à Delémont stipulant que l'endettement de la ville s'est accru de 5.12 % en 2010, le service de la dette avalant Fr. 1.- d'impôt sur Fr. 14.-. M. Baettig rappelle qu'un frein à l'endettement a permis à la Confédération d'améliorer nettement ses finances, tout comme certains cantons, dont le Jura. Il semble de plus que ce mécanisme ne soit pas encore instauré dans les villes, mais parfois étudié. Ce système contraignant consiste, dans les périodes où des bénéfices sont réalisés, à freiner certaines dépenses et à rembourser la dette. Il autorise des dépenses exceptionnelles en périodes difficiles mais qui doivent être compensées dans le temps. De plus, dans le compte d'amortissement, si les dépenses extraordinaires dépassent les recettes extraordinaires, le découvert doit être compensé dans les six ans par les excédents du budget ordinaire. Il remercie le Conseil communal de mener une réflexion quant à l'implantation d'un frein à l'endettement.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que la proposition quasi identique du PLR traitée en début de législature avait été rejetée. Il souligne que la presque totalité des dépenses suggérées par l'Exécutif ont obtenu l'aval du Conseil de Ville et du peuple. Bon nombre de projets du Conseil communal n'auraient pas été réalisés avec un frein à l'endettement, comme la rénovation de la Salle Saint-Georges, l'achat des terrains du Comptoir ou le projet de la Jardinerie jurassienne, entre autres. M. Kohler admet que ce système fonctionne à la Confédération, qui génère des dépenses volumineuses, également aux niveaux cantonal et communal, alors que la Ville ne dispose que d'une faible marge de manœuvre s'agissant de ses finances, limitée à ses investissements. Il admet que la Ville doit éviter d'augmenter sa dette par des déficits de fonctionnement, ce qui s'est produit à Delémont durant de nombreuses années. Il rappelle le but du Conseil communal d'équilibrer les comptes et de ne pas rajouter de déficits à la dette. Quant à l'augmentation de la dette delémontaine en 2010, M. Kohler met en exergue le fait qu'elle équivaut au projet de la Jardinerie jurassienne, qui créera des emplois en réhabilitant un terrain servant de parking. Il estime que la dette communale est maîtrisée et qu'elle relève de la responsabilité de l'Exécutif, du Législatif et du peuple. M. Kohler souligne qu'un frein à l'endettement priverait le Conseil de Ville de toute position pour ou contre un objet.

Dans ces circonstances, M. Kohler propose de refuser cette motion, en soulignant que les finances communales sont maîtrisées, par la planification financière et le budget annuel, pour lequel un équilibre est recherché. S'agissant des crédits, il rappelle qu'ils doivent obtenir l'approbation du Canton. D'autres cantons imposent des règles plus strictes à leurs communes, notamment l'absence de découvert au bilan, ce qui est le cas de Delémont depuis quelques années. La résorption de ce découvert fait également partie des objectifs du Conseil communal. En dernier lieu, M. Kohler indique que le frein à l'endettement n'est pas une solution pour le désendettement, rappelant que la dette par habitant n'est guère plus élevée qu'il y a quelques années, en dépit des investissements réalisés récemment.

M. Pierre Chételat, PLR, rappelant la motion de son groupe déposée en 2009 et refusée par 21 voix contre 15, estime que la Ville de Delémont pourrait innover un système de frein à l'endettement, permettant de réaliser tout de même des investissements. Partiellement d'accord avec la position du Conseil communal quant à la dette, M. Chételat admet que les intérêts de certains crédits sont couverts par des locations. A son sens, de tels investissements ne devraient pas suivre le processus décisionnel du frein à l'endettement. Aussi, ne comprenant pas le rejet de cette motion par l'Exécutif, il invite le Conseil de Ville à la soutenir.

M. Alphonse Poupon, PS, refuse de limiter la responsabilité des Autorités exécutive et législative. A titre d'exemple, il cite la Confédération dont certains investissements l'obligent à piocher dans les finances d'autres départements. A son sens, les communes ne nécessitent pas de frein à l'endettement vu que les cantons reportent les charges sur elles. Estimant que l'acceptation de cette motion revient à une mise sous tutelle du Législatif, M. Poupon suggère de rejeter cette motion.

DECISION : la motion 5.03/12 - "Un frein à l'endettement... et une volonté pour le serrer", UDC, M. Dominique Baettig, est refusée par 30 voix contre 7.

16. RÉPONSE À LA MOTION 5.18/11 - "PARCAGE EN VILLE DE DELÉMONT : QUE CHACUN Y TROUVE SON COMPTE", PS, M. GRÉGOIRE MONIN

Mme Françoise Collarin indique qu'une étude est menée depuis quelques mois et qu'un groupe d'accompagnement sera créé après l'été. Les résultats de ses réflexions seront disponibles à la fin de l'année. Même si elle ne soumet aucune proposition, Mme Collarin indique que le Réseau vieille ville est impliqué dans ce dossier.

17. RÉPONSE À LA MOTION INTERNE 5.19/11 - "PAS D'APPROXIMATION, DE GÉNÉRALISATION DANS LE DÉCOMPTE DES VOIX", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Sébastien Lapaire, président, informe que le Bureau a mené une réflexion quant à cette motion. Ainsi, il a décidé de modifier le Règlement du Conseil de Ville et de mettre en place une procédure claire et détaillée pour l'application de ce type de décompte de voix. Les responsables de groupe ont été largement consultés sur cet objet, qui a obtenu leur aval. Sous réserve de sa prochaine séance, le Bureau pourrait saisir le Conseil de Ville de la modification du règlement précité lors de son prochain plénum.

18. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/12 - "UN TROP LONG FEUILLETON", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, est satisfait.

19. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/12 - "LE SENTIMENT SUBJECTIF D'INSÉCURITÉ A-T-IL DIMINUÉ À LA GARE DEPUIS L'OUVERTURE D'UN POSTE DE GENDARMERIE ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, est partiellement satisfait.

20. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.03/12** - "Coût administratif du Conseil de Ville et des commissions communales", PLR, M. Stève Farine
- **question écrite 2.04/12** - "Cartes journalières CFF et réservation en ligne", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
- **interpellation 3.02/12** - "Parcage urbain de toxicomanes ayant épuisé la prise en charge officielle ?", UDC, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.07/12** - "L'éclairage : un potentiel d'économie pour chaque ménage à condition de s'en sortir dans la jungle des ampoules", PS, M. Marc Ribeaud

La séance est levée à 21 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Sébastien Lapaire

Nadia Maggay

Delémont, le 8 mai 2012